



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DOSSIER DE PRESSE**



ILS ASSURENT  
VOTRE SÉCURITÉ  
PENDANT L'ÉTÉ !

# O P É R A T I O N **SÉCURITÉ ESTIVALE**

**Mercredi 12 juillet 2023 à partir de 15h  
Grande plage de Carnac**

# LA SÉCURITÉ en période estivale dans le Morbihan



**Le Morbihan est le cinquième département le plus touristique de France ; il accueille 5 millions de touristes représentant 34 millions de nuitées. Cette activité économique génère 21 600 emplois dans le département.**

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### • En zone Gendarmerie

Le dispositif estival de protection des populations (DEPP) pour faire face à l'afflux de population, contenir la délinquance et gérer les troubles à l'ordre public est mis en place pour la saison estivale 2023.

Il comprend le **renfort de 99 militaires supplémentaires** (nombre identique à 2022) positionnés notamment sur :

- **huit postes** de gendarmerie provisoires (avec effort sur les îles et sur les communes particulièrement concernées pour l'afflux estival)
- **quatre détachements** de sécurité et d'intervention (Carnac, Quiberon, Saint-Gildas-de-Rhuys et Riantec)
- **1 poste à cheval**.

### • En zone Police

Les moyens de la DDSF vont être ponctuellement complétés par un renfort de réservistes de la police nationale et des effectifs militaires de la force Sentinelle lors de certains grands rassemblements. La police nationale sera particulièrement vigilante :

- **Pour Vannes** : au défilé et au feu d'artifice du 14 juillet, au festival de jazz du 26 au 29 juillet, à la braderie des commerçants début août et aux Fêtes d'Arvor à la mi-août ;
- **Pour Lorient** : lors de la 52<sup>ème</sup> édition du FIL du 5 au 14 août (cf ci-après) et lors du festival maritime Lorient Océans du 29 juin au 2 juillet 2023.



## LA SÉCURITÉ DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

En complément d'une multitude de fêtes, de feux d'artifices ou d'épreuves sportives 9 grands événements nécessitent une attention particulière :

- **Lorient Océans** du 29 juin au 2 juillet 2023
- La **Fête du Bruit** du 7 au 9 juillet 2023 à Saint-Nolff
- Le **grand pardon de Saint-Anne** du 25 au 26 juillet 2023 à Saint-Anne d'Auray
- le **Festival de jazz** du 26 au 29 juillet 2023 à Vannes
- Le **Pont du Rock** du 4 au 5 août 2023 à Malestroit
- Le **festival Interceltique** du 4 au 13 août 2023 à Lorient
- Le **festival d'Arvor** du 12 au 15 août 2023 à Vannes
- La **Madone des motards** du 14 au 15 août 2023 à Porcaro
- **Les Quatre jours de Plouay** 31 août 2023 au 3 septembre 2023.

### • FOCUS : Sécurisation du festival Interceltique

En complément du dispositif mis en place par les organisateurs (Fil, mairie de Lorient) et afin de répondre efficacement aux impératifs de sécurité la CSP Lorient a sollicité la mise à disposition de renforts zonaux ainsi que de la Force Sentinelle pour la sécurisation de la 52<sup>ème</sup> édition du FIL qui se tiendra du 4 au 13 août 2023. La fréquentation record de l'édition 2022, avoisinant les 900 000 festivaliers, justifie un dispositif adapté.

**A l'instar de l'année passée, plusieurs dispositifs seront mis en place :**

- **Trois fans zones avec fouille des sacs** : parc Jules Ferry, Place Polig Montjarret et la place Aristide Briand

- **Sécurisation de la Grande Parade** du 1er dimanche et du **triomphe de sonneur** par un accès public avec contrôle de sacs et dispositif anti-bélier.

Tout le long du festival des **agents de sécurité** mais également des **secouristes BNSSA** pour la sécurité nautique du port de Lorient sont mobilisés.

Un **renforcement et une adaptation des transports en commun** seront mis en place afin d'assurer le transport des festivaliers sur l'ensemble de l'agglomération dont l'outre-rade.

Une présence de la **gendarmerie est prévue dans les communes** outre rade, sur les quais d'embarquement en amplifiant cette année la présence des réservistes le jour de la grande parade, en particulier sur les bateaux-bus.

Par ailleurs, un **dispositif de sécurité civile** complet sera en place.



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### • Contrôles

Les **forces de sécurité intérieure** sont mobilisées sur les **principaux axes de flux de circulation** du département afin que les grands mouvements de l'été puissent se dérouler en toute sécurité. De plus, pour lutter contre les conduites à risques, des contrôles ciblés seront effectués sur certains secteurs et horaires.

En complément, du 8 juillet au 20 août 2023, 6 agents de l'Unité Motocycliste Zonale CRS seront engagés sur les routes du département du Morbihan.

### • Communication

La sécurité routière organise **des campagnes de communication pour sensibiliser les usagers fragiles** qui représentent une part importante des tués sur les routes du département.

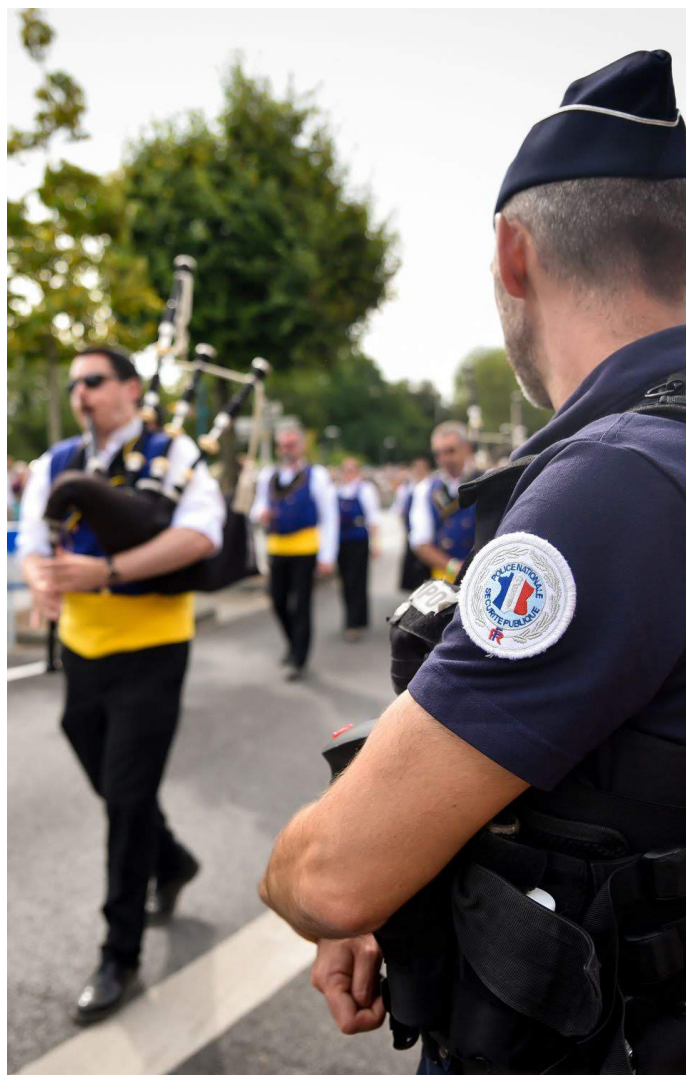
En parallèle, des messages sont diffusés à destination des jeunes qui eux aussi sont touchés par l'accidentalité routière. Ces messages sont diffusés à partir du mois de mai et durant la période estivale en utilisant différents médias, presse écrite et radios locales.

### • Actions de prévention

Durant l'été, **des intervenants départementaux de sécurité routière** se déplacent dans les campings, à la rencontre des vacanciers pour diffuser des messages de prévention.

**Une grande opération de sécurité routière se déroulera le 29 juillet**, sur la RN165 sur l'aire de Marzan, associant les forces de l'ordre, les assurances, les associations et la sécurité routière.

Des **bénévoles** sont par ailleurs formés pour tenir **des stands de sécurité routière** sur les grands rassemblements et festivals du département (distribution d'éthylotests, évaluation du taux d'alcoolémie...). Le matériel de prévention est mis à disposition par la coordination sécurité routière.



## PRÉVENTION DES ADDICTIONS

La préfecture du Morbihan finance la location d'une quinzaine de **mallettes de prévention pour la période estivale 2023**. Ces mallettes, déployées en partenariat avec l'association **Addictions France**, sont spécifiquement destinées aux organisateurs de petits événements festifs (soirées, concerts, fêtes étudiantes, fêtes populaires...). Elles reposent sur un concept simple : sensibiliser des personnes-relais au sein des structures organisatrices (associations, collectivités, comités, foyers des jeunes...), qui pourront par la suite animer par elles-mêmes un espace de prévention lors de ces rassemblements.

### Ce dispositif comprend ainsi :

- Un temps de **sensibilisation** (2 heures) pour les bénévoles et les organisateurs.
- **Le prêt d'une mallette** de prévention complète (éthylotests, bouchons d'oreilles, préservatifs, documentation, affiches).

La préfecture du Morbihan va également lancer, à la faveur d'un financement au titre de la MILDECA, une **campagne de prévention sur les méfaits et la dangerosité de l'alcool et des drogues, communication qui aura lieu entre le 6 juillet et le 18 août 2023**.

Près de 250 affiches « indoor », au format A3, seront exposées dans plus de 70 lieux de vie (des bars, restaurants, discothèques, salles de fitness, salles de sport, salles de concert, stades de foot/rugby), principalement dans les villes de Vannes et Lorient.

Enfin, les premiers établissements de nuit volontaires vont recevoir, durant l'été 2023, le « label night » qui vise à réduire les risques liés à l'environnement de la fête et à mettre à disposition de la clientèle des « services santé » (bouchons d'oreille, préservatifs, eau gratuite, information sur le retour à domicile, formation du personnel appropriée, etc.).



### LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT

#### à lutter contre

La consommation excessive d'alcool  
La consommation d'alcool des mineurs  
L'insécurité routière  
La consommation de drogues  
Les nuisances sonores

#### à prévenir

Les risques auditifs  
Les infections sexuellement transmissibles

#### à faire respecter

La tranquillité publique



## TÉMOIN OU VICTIME D'UNE URGENCE EN MER ?

CONTACTEZ LE



## SECOURS AUX PERSONNES

### • Bilan de la saison 2022

Les sapeurs-pompiers du SDIS 56 ont réalisé en juillet et en août **9 463 interventions** dont 495 interventions sur les îles et 77 interventions feux d'espaces naturels.

### • Renforcement des effectifs

L'augmentation de l'activité opérationnelle consécutive à l'affluence touristique nécessite le renforcement des effectifs.

Pour ce faire, environ une **centaine de saisonniers sont engagés** sur la période de juin à septembre et affectés prioritairement dans les CIS côtiers et insulaires, ainsi qu'au CODIS.

### • Renforcement des équipes médicales et paramédicales

Un renforcement va également être réalisé au niveau des équipes médicales et paramédicales avec la présence de 2 véhicules légers infirmiers.

### • Dispositif de lutte contre les feux de forêts : prévention et lutte

Toutes les informations sur le dispositif de lutte contre les feux de forêts sont à retrouver dans le dossier de presse disponible sur [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)



## QUALITÉ DES EAUX

### • Les eaux récréatives

Pendant la période touristique, l'ARS réalise de nombreux contrôles des eaux de baignades naturelles, des piscines et des secteurs de pêche à pied les plus fréquentés.

### Eaux de baignade

Les contrôles sanitaires ont lieu **du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre sur 140 sites de baignade en mer et 6 sites de baignades en eau douce dans le département.**

Sur les eaux douces, une vigilance spécifique des cyanobactéries est réalisée.

Lorsqu'une pollution microbiologique ou une prolifération de cyanobactéries est détectée, l'ARS informe la collectivité et la conseille sur l'opportunité d'interdire temporairement la baignade. Les résultats des contrôles sont rendus publics sur un site internet : <https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>

En 2022, le classement sanitaire de l'ensemble des sites du Morbihan respectait les exigences européennes.

### Piscines

Pendant la saison touristique, **environ 250 piscines accueillant du public seront contrôlées**, dont une proportion importante de piscines d'établissements touristiques.

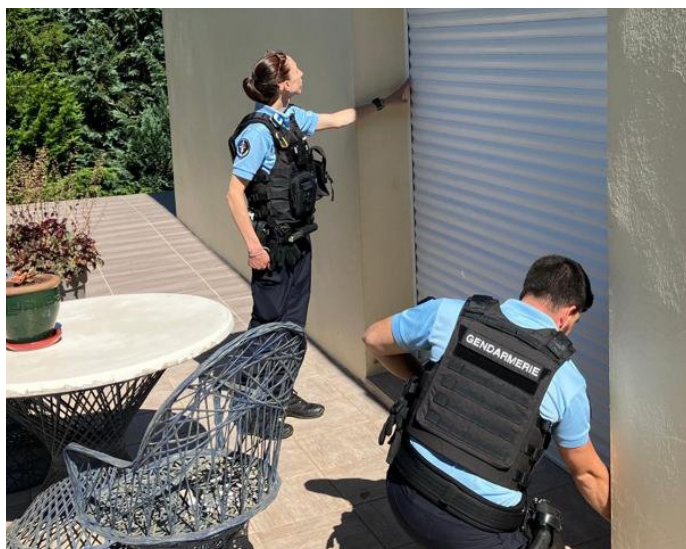
### Pêche à pied de loisir des coquillages

Dans le Morbihan, **20 sites de pêche à pied de loisir font l'objet de surveillance sanitaire.** Quelques secteurs présentent une fragilité. En cas de risque pour la santé, la pêche à pied peut être temporairement interdite.

### • L'eau potable

Chaque année, l'ARS renforce la fréquence du **contrôle sanitaire des eaux potables sur le secteur littoral, en raison de la fréquentation touristique.**

L'hiver 2021/2022 a été caractérisé par un déficit de la recharge des ressources en eau du fait d'un déficit de pluie sur la période d'octobre à mars entraînant



## SÉCURITÉ DES BAINADES ET SUR LES PLAGES

### • Surveillance des plage

Dans le cadre de conventions passées avec les collectivités concernées (communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale), **le SDIS 56 assure des dispositifs de surveillance de plage mobilisant environ 120 surveillants des baignades au cours de la saison**, de manière permanente ou ponctuelle. Par ailleurs, la SNSM se mobilise aussi pour assurer la surveillance des plages.

### • Sécurité aux abords des plages

La **police nationale patrouillera en véhicule, à vélo ou à pied** de façon quotidienne aux abords des plages de sa circonscription.



## PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES ET DES VOLS

Les **patrouilles de prévention de cambriolages** et autres vols seront renforcées dans les zones pavillonnaires et à proximité des lieux de rassemblement de personnes. La mobilisation du dispositif « **participation citoyenne** » complète ces actions de prévention des cambriolages ainsi que l'Opération Tranquillité Vacances.



des risques de rupture de l'alimentation en eau potable sur certains secteurs en fin d'été ou automne 2022. Le secteur le plus critique a été l'île de Groix qui a bénéficié d'un secours par l'installation d'un traitement de dessalement. Les mesures prises dans le cadre de la gestion de la sécheresse 2022 ont permis de garantir l'approvisionnement en eau potable, avec cependant une dégradation de la qualité de l'eau distribuée sur certains secteurs.

Depuis 2017, il est noté une hausse de la consommation d'eau potable pendant la période touristique dès avril-mai. Il est donc nécessaire de modérer les consommations d'eau sur la période estivale. Des campagnes de communication et sensibilisation sont menées par les collectivités, en lien avec la Région.

## CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS DE SOINS

Dans un contexte de tensions Ressources Humaines pesant sur l'ensemble du système de santé, du domicile aux établissements sanitaires et médico-sociaux, **l'Agence Régionale de Santé Bretagne assure un accompagnement et un suivi rapprochés auprès des partenaires les plus en difficulté dans le cadre de la dynamique « Tension estivale de l'offre ».**

Des plans de continuité d'activité territoriaux (PCAT) ont été réalisés par les établissements de santé supports de Groupement Hospitaliers de Territoire qui ont également constitué des cellules d'animation territoriales. L'objectif de ces PCAT est de permettre le suivi de l'impact offre de soins et la maîtrise des

risques soulevés au sein de chaque territoire de santé pour les mois de juin, juillet et août.

**Les établissements et services du secteur personnes âgées sont également surveillés.**

Cette vigilance et cet accompagnement soutenus sont déployés pendant toute la période estivale et un RETEX sera réalisé à la suite dans une optique d'amélioration continue des structurations déployées.

## FOCUS : Surveillance canicule

Le dispositif de vigilance vis-à-vis de la survenue de fortes chaleurs est mis en place par l'ARS, en lien avec Santé Publique France, à partir du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 15 septembre. **En cas de canicule, des messages de prévention sont diffusés à destination de la population et des établissements accueillant des publics vulnérables** à la chaleur dans le but de mettre en place des mesures de réduction des risques pour la santé.



## PROTECTION DES POPULATIONS

Afin d'assurer la **protection économique et la sécurité des consommateurs**, la direction départementale de la protection des populations du Morbihan (DDPP) réalisera des contrôles orientés :

- **sur les activités de tourisme** : vente de séjours en ligne, les labels et allégations touristiques, allégations environnementales, contrats passés entre propriétaires de mobil-home et exploitants de terrain de camping, l'objectif étant de détecter les fraudes, les clauses abusives des contrats, les informations trompeuses, la sécurité des activités de loisirs comme les aires de jeux, les spas, golfs, parcs de loisirs.

- **sur les activités de restauration** : restaurants, commerces alimentaires, y compris les ambulants sur les marchés et les festivals de l'été (Fête du bruit, Festival interceltique, Quatre jours de Plouay) afin de vérifier les conditions d'hygiène, la qualité des produits servis, l'affichage des prix.

Par ailleurs, **en cas d'alertes ou de plaintes**, les contrôles seront systématiques :

- **dans le domaine de l'environnement**, en cas de pollutions accidentelles ou de nuisances impliquant des élevages ou des industries agro-alimentaires relevant des « installations classées pour l'environnement »,

- en cas de constats de **maltraitance sur des animaux**

- sur les **lieux de fabrication ou de ventes de denrées alimentaires** ou à l'occasion de toxi-infection alimentaire.



## CONTRÔLE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS et des activités physiques et sportives

Le département du Morbihan est un lieu d'accueil important pour les séjours de mineurs et un territoire où les pratiques sportives en pleine nature et nautiques sont très développées ; **la protection des mineurs et la sécurité des pratiquants sportifs sont donc des missions prioritaires du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).**

### • Les accueils collectifs de mineurs (ACM)

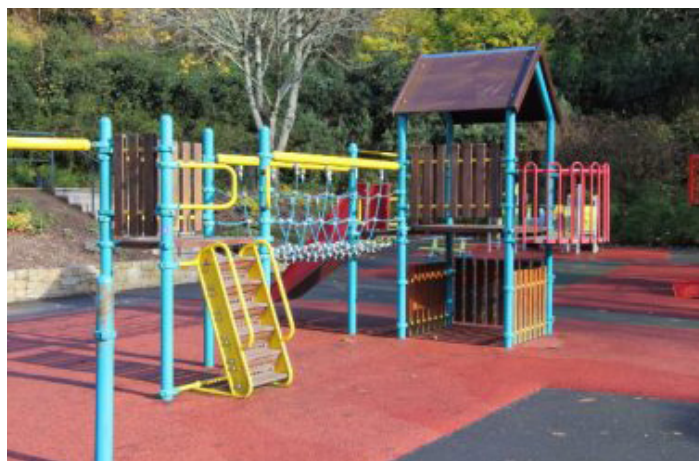
Chaque été, les SDJES sont mobilisés dans le cadre de plans de contrôle destinés à garantir la sécurité et la qualité des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Les missions de contrôle visent à s'assurer du respect de la réglementation par les organisateurs d'ACM et par les organismes de formation BAFA-BAFD (code de l'action sociale et des familles) et par les exploitants d'EAPS (code du sport) ; afin de protéger les mineurs accueillis et de sécuriser les pratiquants sportifs.

**Pour le mois de juillet, l'Etat a répertorié :**

**> 342 séjours de vacances avec hébergement, 271 accueils de loisirs sans hébergement, 126 séjours de scoutisme et 200 mini-camps.**

**> 100 contrôles sont programmés** sur l'ensemble de l'été. Certaines visites sont réalisées en inter-services (Affaires maritimes, SDIS, DDPP, PMI, DT ARS).



### • Les établissements d'activités physiques ou sportives (EAPS)

Tout au long de l'année, le SDJES gère et contrôle administrativement l'ensemble des éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle. 2 819 éducateurs sportifs ont une carte professionnelle en cours de validité et 351 stagiaires.

L'action du SDJES consiste pour chaque renouvellement ou contrôle périodique à vérifier les diplômes et l'honorabilité des intervenants. C'est bien souvent avant l'été que les déclarations ou renouvellements sont nombreux, les éducateurs sportifs ayant pour beaucoup une activité saisonnière.

Sur la période estivale il est réalisé un contrôle de sécurité de la pratique sportive. Les activités physiques ou sportives principales du Morbihan sont la natation, la baignade, les activités nautiques, la plongée subaquatique et les activités équestres.

# La SURVEILLANCE des PLAGES

dans le Morbihan

ÉTÉ 2023

44 plages aménagées



## LÉGENDE

- Postes de sécurité sapeurs-pompiers
- Postes de sécurité SNSM ou association de sécurité civile

## SE Baigner à la mer SANS DANGER



### ASSUREZ-VOUS DE VOTRE NIVEAU DE PRATIQUE



### CHOISISSEZ LES ZONES DE BAINNADE SURVEILLÉES

- A votre arrivée, informez-vous sur les zones de baignade pour savoir si elles sont surveillées, interdites ou dangereuses.
- Pour vous baigner, choisissez les zones surveillées où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- Restez toujours attentifs à vos enfants, même si la zone est surveillée.



### TENEZ COMPTE DE VOTRE FORME PHYSIQUE

- Ne surestimez pas votre condition physique. Avant de partir nager au loin, assurez-vous que votre forme physique vous permet de revenir sur la terre.
- Souvenez-vous qu'il est plus difficile de nager en milieu naturel (mer, lac, rivière) qu'en piscine.



### ÉVITEZ TOUT COMPORTEMENT À RISQUE

- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.
- Ne vous exposez pas excessivement au soleil avant la baignade.
- Rentrez progressivement dans l'eau, particulièrement lorsque l'eau est froide et que vous vous êtes exposé au soleil.

### Drapeaux de baignade



Baignade surveillée et absence de danger



Pollution ou présence d'espèces aquatiques dangereuses...



Baignade dangereuse mais surveillée



Interdiction de se baigner

### INFORMEZ-VOUS SUR LES CONDITIONS DE BAINNADE

- En arrivant sur votre lieu de baignade, renseignez-vous auprès du personnel chargé de la surveillance sur les conditions de baignade : nature des vagues, courants, marées, dangers naturels, etc.
- Respectez toujours les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et/ou par les sauveteurs
- Assurez-vous que les conditions de baignade ne vont pas devenir dangereuses au cours de la journée.
- Consultez régulièrement les bulletins météo
- Prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner
- Soyez vigilant lors de la baignade et faites attention à la zone d'impact des vagues (certaines zones du corps comme la tête, le cou ou le ventre étant plus fragiles).

Plus d'infos

[www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/](http://www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/)



**En cas de danger imprévu**  
NE LUTTEZ PAS contre le courant et les vagues pour ne pas vous épuiser.  
Si vous êtes fatigué, ALLONGEZ-VOUS SUR LE DOS pour vous reposer. Vos voies respiratoires sont alors dégagées : vous pouvez respirer normalement et appeler à l'aide.

### En cas d'urgence



Préfecture du Morbihan

Service de la Communication Interministérielle

[pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)

02 97 54 87 03 - 02 97 54 87 23 - 02 97 54 84 90